

## **Journée de terrain du groupe de travail thématique « Marais de Dol »**

### **SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne**

**Mardi 14 juin 2016**

Suite à l'approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne le 6 octobre 2015, la Commission Locale de l'Eau (CLE) travaille à présent sur la mise en œuvre du projet. Un des objectifs qu'elle s'est fixé dans le SAGE est d'atteindre le bon état des milieux aquatiques dans le Marais de Dol tout en tenant compte des usages.

Le 14 juin dernier, sous la présidence de M. Christophe FAMBON, un premier groupe de travail s'est réuni lors d'une journée de terrain, pour réfléchir à cette thématique. L'objectif de ce groupe de travail est d'améliorer la connaissance sur le fonctionnement hydraulique et la gestion actuelle du marais, et de mieux appréhender ses potentiels de qualité écologique. A terme, il s'agira de définir un plan de gestion intégrée du marais, mesure identifiée comme prioritaire dans le SAGE.

Etaient rassemblés lors de cette journée, différents acteurs concernés par les enjeux du Marais de Dol : Association syndicale des Dignes et Marais de Dol, élus locaux, DDTM35, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, Chambre d'Agriculture, Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique, Fédération de chasse, associations environnementales...

Différents enjeux ont été au cœur des discussions parmi lesquels, un enjeu réglementaire : aujourd'hui, la réglementation européenne rend obligatoire le respect de la continuité écologique pour les milieux aquatiques, c'est-à-dire la circulation des espèces et le bon déroulement du transport des sédiments. Pour répondre à cette obligation, le Préfet Coordinateur du Bassin Loire-Bretagne a signé le 10 juillet 2012 deux arrêtés de classement des cours d'eau (liste 1 et 2). Dans le Marais de Dol, le Canal des Allemands, le Bief Brillant, le Bief Cardequin, le Guyoult, le Canal des Planches et la Banche sont classés en liste 2. Le nécessité d'y assurer la circulation des poissons et des sédiments doit être satisfaite au regard de la réglementation en vigueur avant le 22 juillet 2017.

Terres gagnées sur la mer grâce à la Digue de la Duchesse Anne, le Marais de Dol est un espace de 12000 hectares structuré par un vaste réseau hydrologique d'environ 300 km composé de canaux, de biefs, de fossés et d'ouvrages (portes à flots, clapets et vannes) permettant de gérer les niveaux d'eau au profit de l'implantation des habitations et du maintien de l'activité agricole. Cette gestion est assurée par l'Association syndicale des Dignes et Marais de Dol.

Certains ouvrages hydrauliques constituent des obstacles infranchissables pour les organismes aquatiques qui doivent pourtant pouvoir circuler librement afin d'accéder aux zones indispensables à leur reproduction, leur croissance ou encore leur alimentation, et ce de la mer aux rivières lorsqu'il s'agit des poissons migrateurs. Le Marais de Dol a d'ailleurs été identifié comme « Zone d'Action Prioritaire pour l'Anguille » en application du règlement Européen du 18 septembre 2007 fixant un objectif de restauration de la continuité écologique afin de palier la diminution inquiétante du stock d'anguilles. Il est à noter que toutes les zones de marais constituent des habitats potentiellement intéressants pour les anguilles.

Parmi les grands enjeux qui marquent ce territoire, ont également été évoqués les enjeux économiques et notamment agricoles : les professionnels agricoles présents ont exprimé leur crainte que les aménagements réalisés impactent l'exploitation de certaines parcelles agricoles. Le président de la CLE a rappelé que tout l'objet de ce groupe de travail était de réfléchir ensemble - élus, usagers et services de l'Etat - à des solutions consensuelles afin que personne ne soit pénalisé. Le SAGE est un outil qui vise à concilier développement économique, aménagement du territoire et gestion durable des ressources en eau.

Une étude consistant à établir un « état des lieux du fonctionnement hydraulique du Marais de Dol et de ses impacts » sera lancée au cours du 2<sup>nd</sup> semestre 2016. Celle-ci permettra notamment de déterminer la faisabilité des aménagements à réaliser sur les différents ouvrages du Marais de Dol.



Plus d'infos sur [www.sage-dol.fr](http://www.sage-dol.fr)